



Création d'entreprise/travail depuis le domicile

Par **Darkbugo**, le **10/12/2008** à **19:12**

Bonjour,
étant actuellement à la recherche d'un emploi une personne m'a conseillé de me renseigner sur le travail depuis son domicile. Je suis tombé sur une annonce sur internet afin de créer ma propre affaire en générant des bénéfices avec flexibilité du temps de travail et de la masse de travail puisque, apparemment, il n'y a aucun objectif de vente. En lisant l'annonce et les explications sur internet on ne sait toujours pas ce que l'on vend ni comment. Ce système à l'air de fonctionner par parrainage. Ayant demandé une documentation, une personne m'a contacté afin de prendre connaissance de mon dossier. Ensuite, cette personne m'a demandé si je pouvais verser 350€ afin de débiter notre collaboration. les interlocuteurs ne se manifestant que par portable ou email, ma question est la suivante:
En cas de litige, voire d'escroquerie de la part de ses personnes, aurai-je la possibilité de récupérer ma mise de départ et par quels moyens?
Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **11/12/2008** à **10:20**

bonjour,

j'espère que vous n'avez pas envoyé d'argent...
on ne paye jamais pour travailler.... on est payé.....

[fluo]En cas de litige, voire d'escroquerie de la part de ses personnes, aurai-je la possibilité de

recupérer ma mise de départ et par quels moyens?[/fluo]

non car il y aura toujours une clause (écrite en petit) dans le contrat qui stipulera que la société... na na na na nère... etc....

que vous avez acheté le pack.. etc.. etc....

donc laissez tomber..... ça vaut mieux pour vous....